



Porter plainte en Italie contre un français

Par ollemalinois

Bonjour à tous,

Ma cousine de nationalité italienne et qui vit en Italie s'est faite voler une paire de chaussures via internet pour un montant de 200€, elle a le nom de la personne qui l'a arnaqué et la preuve que le colis a bien été réceptionné (le voleur vit en France), est ce que si elle porte plainte en Italie sa plainte a une chance d'aboutir en France ou non ?

Merci d'avance pour votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour,

Comment peut-on voler des chaussures via internet ?

C'est une vente entre particuliers via une plateforme en ligne ?

Relisez les CGV de la plateforme, et ne vous faites aucune illusion : si c'est un vol, l'identité de l'auteur est certainement fausse.